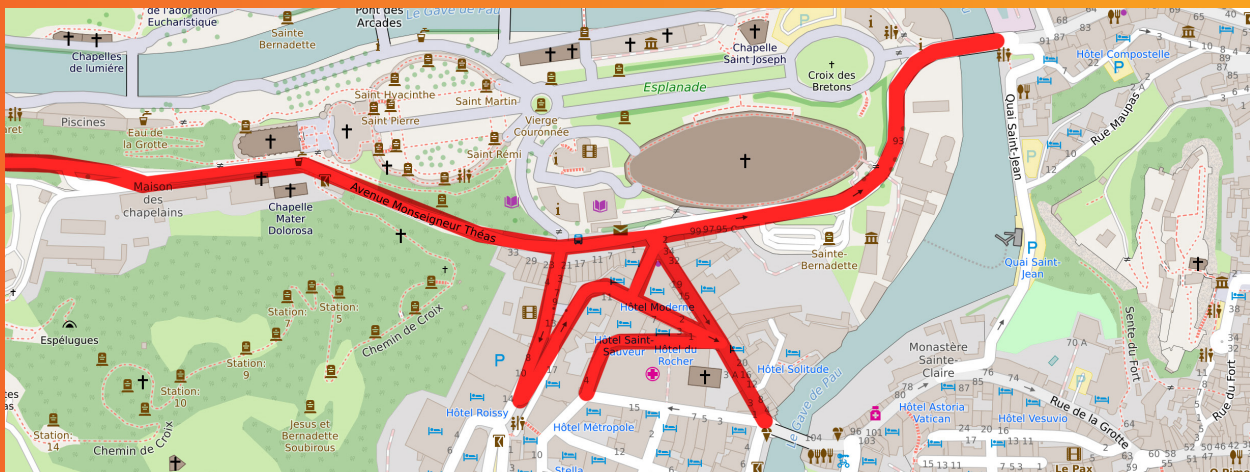


## SANCTUAIRE & ALENTOURS

### Concert d'Andrea Bocelli le 16 juillet

#### Zone concernée par les bornes escamotables :



Du 16 juillet à 18 h au 17 juillet 2023 à 0 h 15, l'accès à la zone touristique sera réglementé par l'activation des bornes escamotables situées :

- Pont Saint Michel, boulevard Rémi Sempé, place Monseigneur Laurence, avenue Monseigneur Théas, avenue Monseigneur Schoepfer, rue Sainte Marie, rue Saint-Joseph, avenue Bernadette Soubirous, ainsi que dans la portion de la rue des Carrières Peyramale comprise entre son intersection avec l'avenue Bernadette Soubirous et la rue Marie Saint Frai.

#### ➔ Interdiction de stationnement

Du 16 juillet à 8 h au 17 juillet 2023 à 0 h 15, le stationnement est interdit dans la zone sécurisée par les bornes escamotables :

- Pont Saint Michel, boulevard Rémi Sempé, place Monseigneur Laurence, avenue Monseigneur Théas, avenue Monseigneur Schoepfer, rue Sainte Marie, rue Saint-Joseph, avenue Bernadette Soubirous, ainsi que dans la portion de la rue des Carrières Peyramale comprise entre son intersection avec l'avenue Bernadette Soubirous et la rue Marie Saint Frai.

#### ➔ Interdiction de circulation

Durant les heures et jours d'activation des bornes escamotables, l'entrée dans le périmètre protégé et la circulation sont seulement autorisées aux véhicules des sapeurs pompiers, SAMU, forces de police et de gendarmerie, et ceux nécessaires à garantir la continuité des services publics d'urgence.

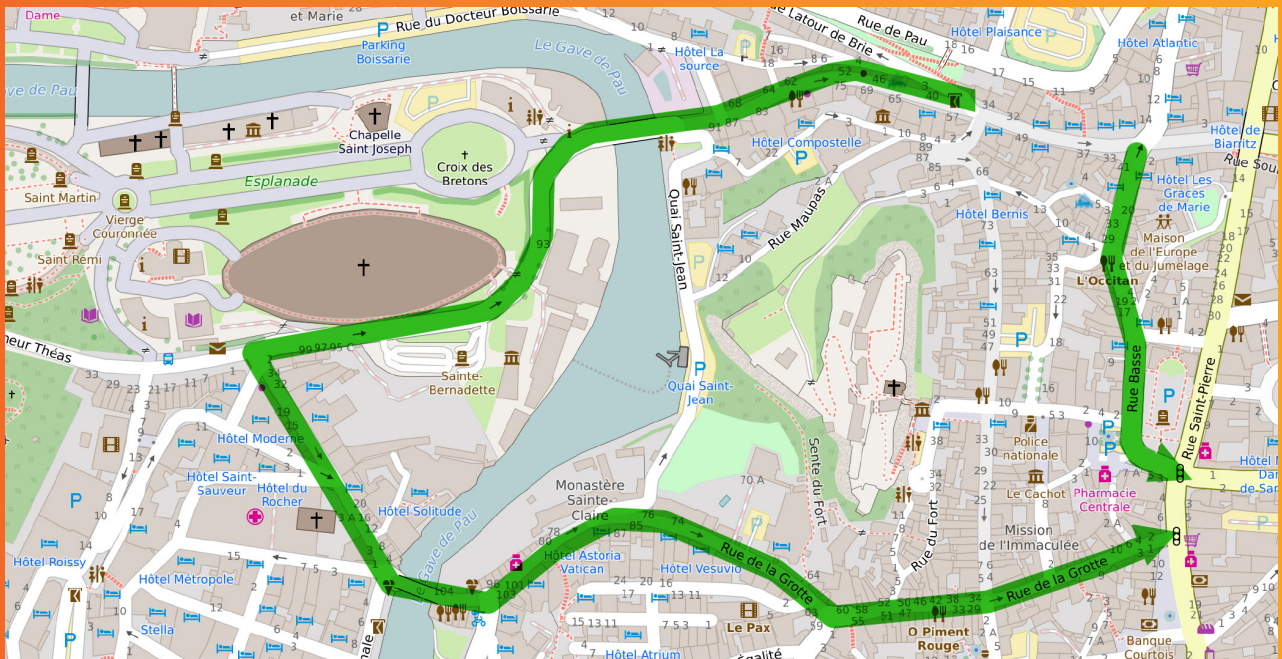




## Sens de circulation (lorsque les bornes escamotables ne pas sont activées)

L'alternat du sens de circulation est modifié du dimanche 16 juillet à 6 h au lundi 17 juillet 2023 à 6 h comme suit :

- **Sens autorisé** : boulevard de la Grotte, pont Saint Michel, boulevard Rémi Sempé, avenue Bernadette Soubirous, Pont Vieux, rue de la Grotte,
- **Sens autorisé** : Rue Basse : place Jeanne d'Arc vers la place Peyramale.



## Inversion du sens de circulation quai Saint Jean

Du dimanche 16 juillet à 6 heures au lundi 17 juillet 2023 à 6 heures, la sortie du quai Saint Jean s'effectuera vers la Rue de la Grotte, en remontant le couvent « les Clarisses », pour rejoindre la rue de la Grotte dans le sens de la montée.

En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre écoute,

**La Ville de Lourdes**

